

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal
FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES
DECISION MODIFICATIVE N°2

Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Pour 15 Contre 0 Abstention 0	
Date de convocation :	21/07/2023

L'an 2023, le vingt six juillet le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Roger BREIL, Maire de Masseube.

Présents : Mr BIFFI Patrick, Mme BONNET Marie-Josée, Mr BOUCHER Daniel, Mr BREIL Roger, Mme COURREGES Ghislaine, Mme DATTAS Betty, Mr DANIELI Sébastien, Mme DELRIEU Nelly, Mr GARBAY Jacques, Mme LABAT Marie-Paule, Mme MILESI Isabelle, Mr NADALET Christian, Mr RIEU Alain, Mme SOURIGUERE Véronique.

Excusé : Mr DUTOYA Raymond.

Absent : Mr CANO Anthony.

Procuration : Mr DUTOYA Raymond donne procuration à Mme BONNET Marie-Josée.

Secrétaire de séance : Mr GARBAY Jacques.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 - MAIRIE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2158 (21) : Nettoyeur HP	3 500,00		
231 (23) : Immobilisations en cours	-3 500,00		
	0,00		0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	-8 016,00	74748 (74) : Participations autres communes - Frais de fonctionnement	8 596,00
65568 (65) : SIVOM Solde programme voirie N-1	3 354,00		
65748 (65) : Subvention OGEC Complément	13 058,00		
65748 (65) : Subvention MTA	200,00		
	8 596,00		8 596,00
Total Dépenses		Total Recettes	
8 596,00		8 596,00	

Certifié exécutoire par Roger BREIL, Le Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 août 2023 et de la publication le 16 août 2023.

A MASSEUBE, le 16 août 2023.

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire,
Roger BREIL.